



HONORAIRES DE TRANSACTION À COMPTER DU 01/01/2019

MANDAT DE VENTE

Le montant des commissions étant libre, les taux définis ci-dessous s'entendent donc comme références usuelles. La TVA au taux de 20% est reversée au **Trésor Public**.

BASE NET VENDEUR	POURCENTAGE DE COMMISSIONS
de 0 à 110 000 €	6 % HT soit 7,20 % TTC
de 110 001 à 199 999 €	5 % HT soit 6,00 % TTC
de 200 000 à 399 999 €	4,5 % HT soit 5,40 % TTC
de 400 000 à plus	4 % HT soit 4,80 % TTC

Excepté les mandats avec les promoteurs

Les vendeurs autorisent le mandataire par mandat ratifié, à négocier ses honoraires si nécessaire, notamment en termes de communication et lors de la négociation.

MANDAT DE RECHERCHE

La commission sur tous mandats de recherche sera de 4 % HT soit 4,80 % TTC sur la base Net Vendeur.

Les honoraires comprennent : les prestations de visite, de négociation, de constitution, d'accompagnement et de suivi du dossier de vente.

MANDAT DE LOCATION

Zone Tendue :

A la charge du locataire et du bailleur

Prestation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail 10 euros le m²

Etat des lieux d'entrée..... 3 euros le m²

Pour les autres zones :

Montant plafonné à 8 euros le m²

B2I Conseils : 1 Rue Léon Jouhaux 31130 BALMA - Tél : 05. 61. 59. 02. 65 - contact@b2i-conseils.fr

Sarl au capital de 1000€. SIRET 535 173 520 00011 RCS Toulouse – NAF 6619A – TVA FR 46 535173520

Carte professionnel N° CPI 3101 2018 000 033 450 délivrée par la CCI de Toulouse

Ne recevant et ne détenant pas de fonds au titre de son activité de Transaction Immobilière.